

RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES

OEA/Ser.K/XXXIV
CIBER-IV/doc.1/06
20 janvier 2006
Original: anglais

IV Réunion du groupe d'experts gouvernementaux en délit cybernétique
27-28 février 2006
Washington, DC

PROJET D'ORDRE DU JOUR

NOTE D'EXPLICATION

L'Assemblée générale établit, au paragraphe 2 du dispositif de la résolution AG/RES. 2068 (XXXV-O/05), "Réunion des ministres de la justice des Amériques":

"De demander au Conseil permanent de convoquer, conformément aux «Conclusions et recommandations de la REMJA-V et des résolutions AG/RES. 2019 (XXXIV-O/04), AG/RES. 2026 (XXXIV-O/04) et AG/RES. 2040 (XXXIV-O/04), préalablement à la Sixième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA-VI), les réunions techniques ci-après, en tenant compte des progrès accomplis dans les préparatifs de ces assises:

... Quatrième Réunion du groupe d'experts gouvernementaux en délit cybernétique, en tenant compte des conclusions émanées des ateliers sous-régionaux qui ont été organisés depuis la dernière réunion de ce groupe tenue en juin 2003 au siège de l'OEA à Washington, D.C."

Pour donner suite à ce mandat, le Conseil permanent a adopté la résolution CP/RES. 896 (1524/05), par laquelle il convoque une réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en délit cybernétique, qui se tiendra au siège de l'Organisation les 27 et 28 février 2006.

Le projet d'ordre du jour présenté sous ce couvert a été élaboré par la présidence de ce Groupe, avec l'appui du Secrétariat technique. La présidence du Groupe vous saurait gré de bien vouloir présenter vos commentaires ou suggestions au Secrétariat technique au plus tard le 10 février 2006.

Le Secrétariat général de l'OEA demanderait également aux missions permanentes de bien vouloir soumettre les noms des experts qui participeront à cet événement au Bureau de la coopération juridique du Département des questions juridiques internationales (Magaly McLean, 19th Street & Constitution Ave. N. W., Room 206, Washington, D.C. 2006; numéro de téléphone: (202) 458-3420; télécopieur (202) 458-3598; courriel: mmclean@oas.org).

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- I. Renseignements généraux et mandats confiés au Groupe.
- II. Résultats des ateliers de formation régionaux sur la rédaction juridique.^{1/}
- III. Faits nouveaux relativement à la stratégie de l'OEA en matière de sécurité cybernétique.^{2/}
- IV. Obstacles à la rédaction et à la modification de lois en accord avec les principes, la substance et la procédure énoncés dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (2001) et obstacles à l'accès à ces lois.^{3/}
- V. Établissement d'un "Réseau d'urgence fonctionnait 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine" en matière de délit cybernétique et mise sur pied d'une formation 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine visant à protéger la société contre le délit cybernétique.^{4/}
- VI. Rapports des États sur les mesures qu'ils ont prises à l'échelle nationale pour promulguer des lois et arrêter des politiques depuis la Troisième Réunion d'experts.^{5/}
- VII. Allocution de fermeture.

^{1/} Sujet inclus en vertu des paragraphes 4 et 10 a) des Recommandations de la Troisième Réunion d'experts en délit cybernétique.

^{2/} Sujet inclus en vertu des paragraphes 4 et 10 a) des Recommandations de la Troisième Réunion d'experts en délit cybernétique et du paragraphe 3 des Conclusions et Recommandations de la REMJA-V.

^{3/} Sujet inclus en vertu du paragraphe 9 des Recommandations de la Troisième Réunion d'experts en délit cybernétique et du paragraphe 8 des Conclusions et Recommandations de la REMJA-V.

^{4/} Sujet inclus en vertu du paragraphe 6 des Recommandations de la Troisième Réunion d'experts en délit cybernétique et des Conclusions et Recommandations de la REMJA-V.

^{5/} Sujet inclus en vertu du paragraphe 10 e) des Recommandations de la Troisième Réunion d'experts en délit cybernétique.